



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE À HUIS CLOS PAR VIDÉOCONFÉRENCE LE 15 JUIN 2020 À 19 H**

**Sont présent (e)s :** Marie Diament, Suzette de Rome, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser et Vincent More

**Sont absent (e)s :** Jacqueline Poirier, Claude Caron

**Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More**

**Également présente :** Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

La séance se déroule sans public et par vidéoconférence ZOOM conformément à l'arrêté ministériel du 16 mars 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal présents certifient avoir reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite aux membres du conseil présents en vidéoconférence;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 17 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans public et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ZOOM.

**CONSIDÉRANT QU'**aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Marie Diament  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**2020-06-119 QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE**

**3. Piscine : plan d'ouverture**

**ATTENDU QUE** les autorités gouvernementales ont pris la décision de permettre l'ouverture des piscines;

**ATTENDU QUE** les règles et les directives recommandent l'adoption par la municipalité d'un plan d'ouverture qui comprend toutes les modalités pour se conformer aux dites règles et directives de la Direction de la Santé publique;



**ATTENDU QUE** le plan d'ouverture prévoyant la capacité d'accueil modifié, les ajustements à l'horaire, le nouvel aménagement des lieux, les procédures de réservations, de l'accueil et de l'affichage, la formation des employés et les procédures de nettoyage a été présenté au conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**2020-06-120** **QUE** le conseil municipal accepte le plan d'ouverture de la piscine et demande que la piscine soit ouverte en respectant toutes les consignes qui y sont prévues.

**4. Adoption du règlement no 2020-06-407 modifiant le règlement de tarification 2020**

**ATTENDU QUE** la PANDÉMIE Covid-19 a ajouté des contraintes nouvelles à la tenue du camp de jour et de la piscine municipale;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire ajuster les prix de ces activités à la hausse pour tenir compte des frais plus élevés d'opération de ces deux activités;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 17 juin 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**2020-06-121** **QUE** le conseil municipal adopte le règlement 2020-06-407 modifiant le règlement de tarification.

**5. Embauches pour le soccer**

**ATTENDU QUE** la municipalité mettra en place une activité soccer pour les enfants;

**ATTENDU** les mêmes entraîneurs que les deux dernières années ont montré leur intérêt à retravailler cette année pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux entraîneurs ont fait leur preuve et offert de bonnes prestations de travail dans les dernières années;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud  
Appuyée par Suzette de Rome  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents



**2020-06-122** **QUE** le conseil municipal nomme les personnes suivantes aux postes visés et autorise Line Petitclerc, directrice générale à signer les contrats.

Personne embauchée	Poste
Philippe Czech	Entraîneur
Gabriel Thériault	Entraîneur

#### 6. Contrat pour le tennis

**ATTENDU QUE** la municipalité désire offrir une activité de cours de tennis pour tout public ;

**CONSIDÉRANT QUE** Tennis Rivière-du-Loup peut offrir un moniteur qualifié et à coût raisonnable;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Suzette de Rome  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**2020-06-123** **QUE** le conseil municipal autorise Line Petitclerc, directrice générale et Vincent Laflamme, coordonnateur aux loisirs à signer l'entente avec Tennis Rivière-du-Loup.

#### 7. Embauche d'un assistant-moniteur pour le camp de jour

Comme il n'y a eu que 25 inscriptions au camp de jour, qu'il n'y aura que 3 groupes offerts et que l'ensemble des groupes seront au Chalet des sports, l'embauche d'un 4<sup>e</sup> assistant-moniteur ne sera pas requis.

#### 8. Contrat de changement des 3 ponceaux sur Chemin du Lac

La directrice générale informe le conseil qu'il y aura sans aucun doute une hausse du coût de contrat qui est pour le moment évaluée autour de 19 000 \$. Il y avait eu une erreur sur le bordereau de soumission préparé par un ingénieur, les quantités de matériel n'étaient pas suffisantes pour faire une pente de transition à 5H :1V.

#### 9. Levée de la séance

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 19 h 52.

\_\_\_\_\_  
Vincent More

Maire

\_\_\_\_\_  
Line Petitclerc

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Vincent More, maire